

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **vingt-quatre avril** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 18 avril 2025, se sont réunis à la Salle du Conseil Municipal Centre Administratif, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Alain MILON, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Maxence RAIMONT-PLA, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés :

Absents : Gérard ENDERLIN

Représentés par pouvoir : Bernard RIGEADE, Patricia COURTIER, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Manon REIG, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET

A été nommé secrétaire de séance : M. RAIMONT-PLA



DEL_2025_66

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le Conseil Municipal peut être amené à modifier le budget de l'exercice en cours.

Ainsi, des crédits supplémentaires non prévus lors du vote du Budget peuvent être ouverts et couverts, soit par des recettes nouvelles, soit par une diminution des crédits disponibles sur d'autres comptes.

Le détail des écritures comptables est joint ci-dessous. Cette décision modificative permettra notamment l'ajustement des dotations de l'Etat et des impôts locaux suite à réception des notifications de l'Etat.

BUDGET VILLE DECISION MODIFICATIVE N°1

Chapitre	Article	intitulés	DEPENSES		RECETTES	
			DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
		Section Fonctionnement				
		opérations réelles				
011	6288	Autres prestations	18 172,00			
73	73111	Impôts directs locaux			40 635,00	
74	74111	Dotation forfaitaire des communes				25 875,00
74	741123	Dotation de solidarité urbaine			10 028,00	
74	74833	État – Compensation au titre des exonérations de taxes foncières			16 941,00	
75	755	Dédits et pénalités perçues				5 900,00
75	75814	Redevances sur l'énergie hydraulique				1 757,00
75	75888	Autres produits de gestion courante				15 900,00
		opérations d'ordres				
		Totaux	18 172,00	-	67 604,00	49 432,00
Totaux Dépenses / Recettes				- 18 172,00		- 18 172,00
Total fonctionnement					-	

Chapitre	Article	intitulés	DEPENSES		RECETTES	
			DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
		Section Investissement				
		opérations réelles				
		opérations d'ordres				
		Totaux	-	-	-	-
Totaux Dépenses / Recettes				-		-
Total investissement					-	

Il convient que le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1 du Budget principal de la ville

Vu l'avis favorable de la commission finances du 8 avril 2025,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le budget principal de la ville 2025 adopté le 18 décembre 2024 ;

Vu le budget supplémentaire de la ville 2025 voté le 27 mars 2025 ;

Sur le rapport présenté par Stéphane GARCIA;

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget principal de la ville.

Adopté à la majorité

2 abstention(s) (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Maxence RAIMONT-PLA, secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.